

*République Française*

*Département de l'Ariège*

*Commune de  
Ferrières sur Ariège*

## **Convocation du Conseil Municipal**

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

***Lundi 9 mars 2015, à 18h15  
Salle du Conseil Municipal***

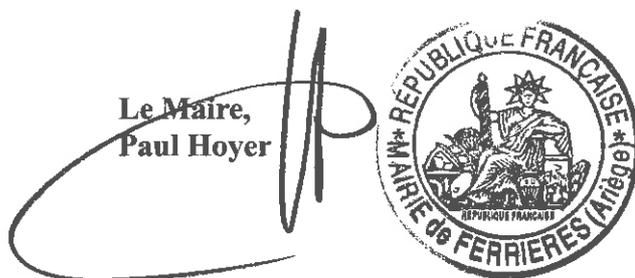
### **Ordre du Jour :**

- ➔ Budget Communal, Budget Lotissement :
  - Comptes de gestion,
  - Comptes Administratifs,
  - Affectation des résultats 2014,
  - Budgets Primitifs 2015,
  - Taux d'imposition 2015,
  - État d'endettement de la commune.
- ➔ Subventions aux associations,
- ➔ Tarifs communaux,
- ➔ Demande de subvention au titre du FDAL pour acquisition de matériel.
- ➔ Listes des marchés publics 2014,
- ➔ Participation à l'emprunt du programme d'éclairage public du SDCEA,
- ➔ Désignation d'un nouveau délégué suppléant au SMDEA,
- ➔ SCOT « Expérimenter la densification de zones pavillonnaires »,
- ➔ Questions diverses :
  - Programme culturel 2015,
  - Présentation d'une mutuelle communale.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

*A FERRIERES SUR ARIEGE le - 3 MARS 2015*

Le Maire,  
Paul Hoyer



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 15, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

*Date de la convocation* : le 3 mars 2015.

**OBJET :**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**  
**DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui les mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée supplémentaire;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

17 MARS 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

17 MARS 2015



Le Maire,  
Paul HOYER

Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 15, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015.

**OBJET :**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**  
**DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur Pascal THOMAS, Adjoint délégué aux finances, examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 684 056,71 €

Recettes : 913 611,14 €

Excédent de clôture : 229 554,43 €

Investissement

Dépenses : 208 732,07 €

Recettes : 509 559,41 €

Restes à réaliser : 39 005 €

Besoin de financement : 0 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **17 MARS 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: **17 MARS 2015**

  
Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 15, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

*Date de la convocation* : le 3 mars 2015.

**OBJET :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU  
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur THOMAS Pascal, après avoir examiné le Compte administratif 2014 du budget communal, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATE que le Compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 229 554,43 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement :</b>	
A Résultat de l'exercice :	229 554,43 €
B Résultats antérieurs reportés :	41 418,04 €
<b>C Résultat à affecter :</b>	270 972,47 €
D Solde d'exécution d'investissement :	300 827,34 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 39 005 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION :</b>	<b>270 972,47 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement :	0,00 €
2) Report en fonctionnement R 002 :	270 972,47 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 :</b>	<b>0,00 €</b>

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

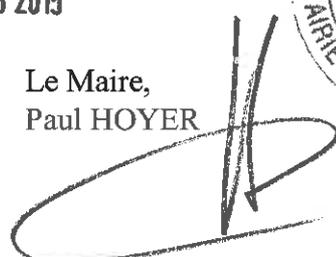
17 MARS 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

17 MARS 2015

Le Maire,  
Paul HOYER




Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 15, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015.

**OBJET :**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015**  
**DU BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur THOMAS Pascal, Adjoint délégué aux finances,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction comptable et budgétaire M. 14,
- La loi N°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le décret du 20 février 1997, relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),
- La circulaire NOR/INT/B/89/00071C du 22 février 1989, relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales,
- La circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, relative aux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt offerts aux collectivités locales et aux établissements publics locaux,
- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année. 2015,
- Qu'il y a lieu d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiements pour 2015,
- Qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs au 1er janvier 2015,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le budget primitif de la commune de Ferrières-sur-Ariège pour l'exercice 2015 comme suit :

<b>BUDGET GENERAL</b>				
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				
<b>Comptes</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Budget 14</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Budget 15</b>
6419	Remboursement sur Rémunérations	1 000,00 €	2 456,63 €	1 000,00 €
6459	Remboursement sur charge de SECU		72,24 €	
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>2 528,87 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
7022	Coupes de bois		550,00 €	
70311	Concessions		210,00 €	
70323	Redevance d'occupation du DP	2 040,00 €	2 194,84 €	2 100,00 €
70878	Travaux réalisés pour ext (SIVE)		10 920,00 €	5 000,00 €
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>2 040,00 €</b>	<b>13 874,84 €</b>	<b>7 100,00 €</b>
73111	Contributions Directes	376 524,00 €	373 552,00 €	373 000,00 €
7321	Compensation TP CCPF	192 900,00 €	192 936,90 €	192 900,00 €
7343	Taxes sur Pylônes	2 000,00 €	2 146,00 €	2 146,00 €
7381	Taxes Additionnelle Droit de Mutation	9 915,00 €	9 386,44 €	8 500,00 €
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>581 339,00 €</b>	<b>578 021,34 €</b>	<b>576 546,00 €</b>
7411	DGF Dotation Forfaitaire	77 792,00 €	77 792,00 €	63 553,00 €
74121	DGF Dotation de Solidarité Rurale	10 100,00 €	11 100,00 €	11 100,00 €
746	Dotation Générale de Décentralisation		17 835,00 €	
74718	Autres participation Etat (élections)		208,86 €	500,00 €
74751	Participation CCPF	20 480,00 €	20 482,00 €	20 482,00 €
748314	FNCTP	1 552,00 €	1 552,00 €	1 552,00 €
74834	Compensation TF	1 787,00 €	1 787,00 €	1 787,00 €
74835	Compensation TH	6 434,00 €	6 434,00 €	6 434,00 €
7488	Autres Participations ( Travaux SIVE )	5 000,00 €	0,00 €	
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>123 145,00 €</b>	<b>137 190,86 €</b>	<b>105 408,00 €</b>
752	Locations	40 000,00 €	46 594,68 €	33 500,00 €
758	Produits divers de gestion courante		1,48 €	
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>46 596,16 €</b>	<b>33 500,00 €</b>
768	Produits Financiers		3,67 €	
<b>76</b>	<b>Produits Financiers</b>		<b>3,67 €</b>	
774	Subvention réalisation du DOCUP		2 000,00 €	
775	Produit des cessions terrain lotissement communal		113 021,97 €	
7788	Autres Produits Exceptionnels (remb cheq dej et sup familial)		373,43 €	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>115 395,40 €</b>	
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>747 524,00 €</b>	<b>893 611,14 €</b>	<b>723 554,00 €</b>
722	Travaux en Régie	20 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>002</b>	<b>Excédent Fonctionnement Reporté</b>	<b>41 418,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>270 972,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>61 418,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>320 972,00 €</b>
	<b>TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>808 942,00 €</b>	<b>913 611,14 €</b>	<b>1 044 526,00 €</b>

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014 : 229 554,43 €**

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2013 : 41 418 ,04€**

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT TOTAL : 270 972,47**

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU 002 : 270 972,47 €**

BUDGET GENERAL				
FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Comptes	Intitulés	Budget 14	Réalisé	Budget 15
60611	Eau & Assainissement	3 000,00 €	4 689,68 €	5 000,00 €
60612	Gaz & Électricité	40 000,00 €	33 099,74 €	40 000,00 €
60622	Carburants	7 500,00 €	5 377,00 €	6 000,00 €
60623	Alimentation	1 500,00 €	741,67 €	100,00 €
60631	Fournitures Entretien	2 000,00 €	2 370,00 €	2 500,00 €
60632	Fournitures Petit Équipement	7 500,00 €	2 710,44 €	6 000,00 €
60633	Fournitures de Voirie	6 000,00 €	6 104,81 €	6 500,00 €
60636	Vêtements de Travail	1 000,00 €	473,62 €	1 000,00 €
6064	Fournitures Administratives	2 000,00 €	1 576,57 €	2 000,00 €
61521	Entretien Terrains	6 000,00 €	489,50 €	1 500,00 €
61522	Entretien Bâtiments	3 500,00 €	2 536,63 €	3 000,00 €
61523	Entretien Voies & Réseaux	5 000,00 €	5 795,61 €	6 500,00 €
61551	Entretien Matériel Roulant	10 000,00 €	5 669,84 €	6 500,00 €
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers		0,00 €	1 000,00 €
6156	Maintenance	9 500,00 €	13 706,08 €	15 000,00 €
616	Assurances	15 000,00 €	14 108,16 €	15 000,00 €
6182	Documentation	5 000,00 €	3 666,56 €	5 000,00 €
6184	Versement à Organismes Formation	2 500,00 €	60,00 €	1 500,00 €
6225	Indemnités Comptable	600,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6226	Honoraires	600,00 €	0,00 €	600,00 €
6227	Frais d'Actes & de Contentieux	500,00 €	183,81 €	2 000,00 €
6231	Annonces & Insertions	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6232	Fêtes & Cérémonies	1 800,00 €	882,50 €	13 000,00 €
6237	Publications	2 500,00 €	452,40 €	1 000,00 €
6247	Transports Collectifs	13 000,00 €	12 014,17 €	6 500,00 €
6261	Frais d'Affranchissement	1 000,00 €	421,12 €	1 000,00 €
6262	Frais de Télécommunications	4 500,00 €	4 374,04 €	5 000,00 €
6288	Divers Services	6 000,00 €	3 573,61 €	10 000,00 €
63512	Taxes Foncières	7 800,00 €	6 006,00 €	7 000,00 €
<b>011</b>	<b>Charges de fonctionnement courantes</b>	<b>165 800,00 €</b>	<b>131 083,56 €</b>	<b>171 700,00 €</b>
6218	Service remplacement	9 000,00 €	4 057,50 €	6 000,00 €
6332	Cotisation au FNAL	300,00 €	136,02 €	300,00 €
6336	Cotisation CGA & CNFNT	3 200,00 €	2 992,35 €	3 200,00 €
6338	Autres Taxes sur Rémunérations ( URSSAF )	500,00 €	418,69 €	500,00 €
6411	Personnel Titulaire	170 000,00 €	158 524,05 €	190 000,00 €
6413	Personnel non Titulaire	5 000,00 €	2 861,84 €	8 500,00 €
6451	URSSAF	30 000,00 €	23 387,49 €	30 000,00 €
6453	Caisses de Retraites	42 000,00 €	43 095,83 €	46 000,00 €
6454	ASSEDIC	1 000,00 €	183,14 €	2 000,00 €
6455	Assurances Personnel	13 000,00 €	8 573,89 €	13 000,00 €
6456	FNCSF	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
6458	Autres Organismes Sociaux	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
6474	œuvres sociales	1 700,00 €	1 524,80 €	1 700,00 €
6475	Médecine du Travail	1 000,00 €	666,46 €	1 000,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>280 300,00 €</b>	<b>246 422,06 €</b>	<b>305 800,00 €</b>
<b>014 / 73925</b>	<b>Reversement au Fond National de Péréquation</b>	<b>3 097,00 €</b>	<b>3 097,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>
6531	Indemnités Maire & Adjoints	30 000,00 €	29 041,22 €	35 000,00 €
6532	Frais de mission des élus			500,00 €
6533	Cotisations Retraite Maire & Adjoints	1 100,00 €	1 227,12 €	2 000,00 €
6534	Cotisations Sécurité Sociale Maire	1 100,00 €	1 062,61 €	2 000,00 €
6554	Contributions SIVE SDCEA SIEMACOF	160 000,00 €	151 962,43 €	168 000,00 €
657362	Subvention CCAS	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6574	Subvention aux Associations	10 903,00 €	3 578,00 €	10 000,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>206 103,00 €</b>	<b>189 871,38 €</b>	<b>220 500,00 €</b>
66111	Intérêts Emprunts	100,00 €	29,86 €	100,00 €
<b>66</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>100,00 €</b>	<b>29,86 €</b>	<b>100,00 €</b>
673	Titres Annulés		71,88 €	
6718	Franchise Assurance	1 000,00 €	459,00 €	1 000,00 €
67441	Subvention Exceptionnelle au Budget Annexe	52 778,00 €	0,00 €	
<b>67</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>	<b>53 778,00 €</b>	<b>530,88 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
6817	Dotation à la dépréciation des actifs circulants (Lallemand)			11 000,00 €
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>709 178,00 €</b>	<b>571 034,74 €</b>	<b>714 600,00 €</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la Section d'investissement</b>	<b>99 764,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>329 926,00 €</b>
<b>042</b>	<b>Opération d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>113 021,97 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>99 764,00 €</b>	<b>113 021,97 €</b>	<b>329 926,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>808 942,00 €</b>	<b>684 056,71 €</b>	<b>1 044 526,00 €</b>

BUDGET GENERAL				
INVESTISSEMENT RECETTES				
Comptes	Intitulés	Budget 14	Réalisé	Budget 15
10222	FCTVA	91 551,00 €	66 567,15 €	50 000,00 €
10223	TLE		209,00 €	
10226	Taxe d'Aménagement		484,03 €	
1068	Excédent Affecté	299 184,00 €	299 184,36 €	0,00 €
<b>10</b>	<b>Dotations fonds divers et réserves</b>	<b>390 735,00 €</b>	<b>366 444,54 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
1322	Région	0,00 €		
1323	Département	0,00 €	27 961,00 €	11 000,00 €
1341	DETR	0,00 €		13 650,00 €
<b>13</b>	<b>Subventions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 961,00 €</b>	<b>24 650,00 €</b>
1641	Emprunt			
165	Cautions	3 023,00 €	414,00 €	2 195,00 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 023,00 €</b>	<b>414,00 €</b>	<b>2 195,00 €</b>
<b>024</b>	<b>Produit des cessions</b>	<b>-1 021,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>392 736,03 €</b>	<b>394 819,54 €</b>	<b>76 845,00 €</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la Section de Fonctionnement</b>	<b>99 764,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>329 926,00 €</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>113 021,97 €</b>	<b>113 021,97 €</b>	
2031	Frais d'études		59,80 €	
2033	Frais d'insertion (marchés publics)	5 000,00 €	1 658,10 €	
<b>041</b>	<b>Opération patrimoniales</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>1 717,90 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>217 785,97 €</b>	<b>114 739,87 €</b>	<b>329 926,00 €</b>
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>			<b>234 057,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>610 522,00 €</b>	<b>509 559,41 €</b>	<b>640 828,00 €</b>

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2014 : 300 827,34 €**

**SOLDE DES RESTES A REALISER 2014 : 39 005 €**

**1068 BESOIN DE FINANCEMENT : 0 €**

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2014 : 234 057,98 €**

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU 001 : 234 057,98 €**

BUDGET GENERAL				
INVESTISSEMENT DEPENSES				
Comptes	Intitulés	Budget 14	Réalisé	Budget 2015
1641	Remboursement Capital Emprunts	5 700,00 €	3 773,52 €	1 920,00 €
165	Cautions	3 023,00 €	750,91 €	
<b>016</b>	<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>8 723,00 €</b>	<b>4 524,43 €</b>	<b>1 920,00 €</b>
<b>020</b>	<b>Imprévus</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
11	Embellissement	52 000,00 €	11 455,91 €	75 544,00 €
12	Acquisitions	106 478,00 €	14 573,14 €	343 034,00 €
13	Travaux de Bâtiments	90 000,00 €	5 495,18 €	0,00 €
14	2315 Voies Murs Réseaux 2315	100 000,00 €	79 141,95 €	30 000,00 €
17	Voirie Rives Faïtes	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
22	Extension Garage Municipal	1 000,00 €	0,00 €	26 000,00 €
28	Aménagements Extérieurs Maison Association	10 000,00 €	8 550,00 €	11 450,00 €
29	Aménagement RD8	30 552,00 €	18 096,81 €	5 000,00 €
34	Goudronnage 2014	40 000,00 €	15 022,80 €	0,00 €
35	Col de la Perche 2014	50 000,00 €	21 834,00 €	16 200,00 €
36	Urbanisme : réalisation du PLU	15 000,00 €	7 194,95 €	17 805,00 €
37	Création d'un site Internet	3 000,00 €	1 125,00 €	1 875,00 €
38	Projet d'aménagement site supérette	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
39	Goudronnage 2015			30 000,00 €
40	Col de la Perche 2015			20 000,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS</b>		<b>500 030,00 €</b>	<b>182 489,74 €</b>	<b>578 908,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>518 753,00 €</b>	<b>187 014,17 €</b>	<b>590 828,00 €</b>
040	2313 TER Bâtiments	15 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €
040	2315 TER Voies	5 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>041</b>	<b>2151 Opérations patrimoniales</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>1 717,90 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>25 000,00 €</b>	<b>21 717,90 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>543 753,00 €</b>	<b>208 732,07 €</b>	<b>640 828,00 €</b>

DECIDE en application des dispositions des lois n°73-1229 du 31 décembre 1973 sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale et n° 79-15 du 3 janvier 1979, de fixer pour 2015, le produit des impôts locaux à la somme prévisionnelle de 373 000 € (trois cent soixante treize mille euros). Les taux des taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti) fixées en 2014 sont reconduites pour l'année 2015 sans changement.

Les taux applicables en 2015 seront donc :

- Taxe d'Habitation : 11,07 %,
- Taxe Foncière (bâti) : 16,98 %,
- Taxe Foncière (non bâti) : 71,44 %.

ADOPTE les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés dans la présente délibération pour l'année 2015,

CONSIDERE qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal fixe les limites dans lesquelles le maire exerce les délégations que le conseil lui a confiées en matière de droit à caractère non fiscal et d'emprunts, et précise que :

- Le maire procède à la révision périodique des tarifs existants, ainsi qu'à la détermination des tarifs à caractère temporaire ou ponctuel, à la fixation de droits complémentaires aux tarifs existants. Le conseil municipal demeure seul compétent pour créer de nouvelles grilles tarifaires permanentes.

Cette délégation s'exerce dans cette limite jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant.

- Dans la limite de ces montants, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court ou long terme, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.
- Le maire est autorisé à effectuer, dans le cadre de la gestion de la dette, les opérations de restructuration par la signature d'avenants à des contrats existants (avec ou sans mouvement de fonds) ou par le remboursement anticipé d'emprunts et leur refinancement.

PRECISE que le niveau d'endettement de la commune sera de 2 Euros (deux Euros) par habitant en 2015.

ARRETE le tableau des effectifs du personnel communal figurant en annexe du budget primitif pour 2015 et autorise le maire à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois municipaux et à pourvoir par recrutement contractuel.

AUTORISE, pour l'exécution du présent budget et jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, Monsieur le maire à signer toute convention ayant pour objet des recettes, qui ne crée par elle-même aucune charge nouvelle pour la commune.

PREVOIT, comme l'oblige l'instruction comptable et budgétaire M.14, la constitution d'une provision budgétaire relative à un contentieux pour un montant total de 2 000 € (deux mille Euros), dont le détail est joint aux annexes du budget primitif 2015.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, **17 MARS 2015**  
le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

**17 MARS 2015**



Le Maire,  
Paul HOYER

Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015.

**OBJET :**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET**  
**ANNEXE : LOTISSEMENT COMMUNAL « LE BERNET »**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée supplémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

17 MARS 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

17 MARS 2015

Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015.

**OBJET :**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET**  
**ANNEXE : LOTISSEMENT COMMUNAL « LE BERNET »**

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur Pascal THOMAS, Adjoint délégué aux finances, examine le compte administratif 2014 du budget annexe : Lotissement communal « Le Bernet » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 135 845,26 €

Recettes : 143 360,70 €

Excédent de clôture : 7 515,44 €

Investissement

Dépenses : 107 629,92 €

Recettes : 5 817,27 €

Déficit de clôture : 101 812,65 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget du budget annexe : Lotissement communal « Le Bernet » 2014.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

17 MARS 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

17 MARS 2015

  
Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015

**OBJET :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU**  
**BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'EXERCICE 2014**  
**ANNULE ET REMPLACE**

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur THOMAS, après avoir examiné le Compte administratif 2014 du budget du lotissement communal, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATE que le Compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 7 515,44 €
- un déficit d'investissement de : 101 812,65,00 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement :</b>	
A Résultat de l'exercice :	7 515,44 €
B Résultats antérieurs reportés :	11 000,00 €
<b>C Résultat à affecter :</b>	<b>18 515,44 €</b>
D Solde d'exécution d'investissement :	-107 630,92 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement :	0,00 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b>107 630,92 €</b>
<b>AFFECTATION :</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	0,00 €
<b>EXCEDENT REPORTE R 002 :</b>	<b>18 515,44 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 001 :</b>	<b>107 630,92 €</b>

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte le: 17 MARS 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: 17 MARS 2015

Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

*Date de la convocation* : le 3 mars 2015

**OBJET :**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015**  
**DU BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LE BERNET »**

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur THOMAS Pascal, Adjoint délégué aux finances,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction comptable et budgétaire M. 14,
- La délibération n°15/2012 du 20 août 2012 portant création du budget annexe « Lotissement communal »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le budget primitif du budget annexe « Lotissement communal » pour l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
COMPTE	NATURE	BUDGET 2014	REALISE	BUDGET 2015
605	TRAVAUX	40 532,00 €	15 026,02 €	
	VIABILISATION			
	ECLAIRAGE			
	EAUX			20 000,00 €
	BORNAGE			
	PUBLICITE			
	MAITRISE D'ŒUVRE	468,00 €		
<b>total 605</b>		<b>41 000,00 €</b>	<b>15 026,02 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
6015	TERRAIN	112 000,00 €	113 021,97 €	
	BORNAGE		1 980,00 €	
<b>total 6015</b>		<b>112 000,00 €</b>	<b>115 001,97 €</b>	<b>0,00 €</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	108 000,00 €		127 630,00 €
7133-042	VARIATION STOCK	5 818,00 €	5 817,27 €	108 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>266 818,00 €</b>	<b>135 845,26 €</b>	<b>255 630,00 €</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES				
COMPTE	NATURE	BUDGET 2014	REALISE	BUDGET 2015
7015	VENTE TERRAINS	95 040,00 €	35 729,40 €	90 600,00 €
7473	SUBVENTION DEPARTEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7474	SUBVENTION COMMUNE	52 778,00 €	0,00 €	18 515,00 €
758	DIVERS GESTION COURANTE		1,38 €	
002	EXCEDENT REPORTE	11 000,00 €		18 515,00 €
7133-042	VARIATION STOCK		107 629,92 €	128 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>158 818,00 €</b>	<b>143 360,70 €</b>	<b>255 630,00 €</b>

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014 REPORTE EN 2015	7 515,44 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2013 REPORTE EN 2014	11 000,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 002	18 515,44 €

DEPENSES INVESTISSEMENT				
COMPTE	NATURE	BUDGET 2014	REALISE	BUDGET 2015
001	DEFICIT REPORTE	5 818,00 €	0,00 €	107 630,00 €
3355-040	STOCK EN COURS DE PRODUCTION	108 000,00 €	107 629,92 €	128 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>113 818,00 €</b>	<b>107 629,92 €</b>	<b>235 630,00 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT				
COMPTE	NATURE	BUDGET 2014	REALISE	BUDGET 2015
1068				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	108 000,00 €		127 630,00 €
3555-040	STOCK EN COURS DE PRODUCTION	5 818,00 €	5 817,27 €	108 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>113 818,00 €</b>	<b>5 817,27 €</b>	<b>235 630,00 €</b>

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2013	5 818,27 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2014	101 812,65 €
SOLDES DES RAR 2014	0,00 €
1068 BESOIN DE FINANCEMENT	18 515,44 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE EN 2015 AU 001	107 630,92 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 17 MARS 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 17 MARS 2015

  
 Le Maire,  
 Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
 09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015

**OBJET :**  
**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2015 aux associations qui en ont fait la demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions municipales telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
RESTAURANT DU CŒUR	600,00 €	600,00 €
ACCA FERRIERES	150,00 €	150,00 €
A'PARENTS (PARENTS D'ELEVES)	0,00 €	150,00 €
CLUB DE TENNIS	400,00 €	400,00 €
COMITE DES FÊTES	0,00 €	8 100,00 €
FOYER RURAL	0,00 €	0,00 €
LE JEUNE CHOEUR POLYPHONIQUE DE L'ARIEGE	0,00 €	0,00 €
INFORMATIONS ADDICTIONS	100,00 €	100,00 €
AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE	0,00 €	20,00 €
AFMTELETHON	0,00 €	0,00 €
ASS HAUTE ARIEGE FOOTBALL	0,00 €	0,00 €
ASS F.DES SCLEROSES EN PLAQUES	0,00 €	0,00 €
MONTANT DES SUBVENTIONS DEJA ATTRIBUEES: COURSE PEDESTRE	310,00 €	200,00 €
RESTE	10 440,00 €	280,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

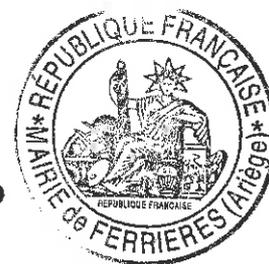
Le Maire certifie sous sa responsabilité, **17 MARS 2015**

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **17 MARS 2015**

Le Maire,  
 Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015

**OBJET :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL AU  
TITRE DU F.D.A.L - ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de l'acquisition par la commune d'un tracteur et d'une épareuse pour un montant total de 54 600 € T.T.C (cinquante quatre mille six cent Euros), afin de réaliser tous les nombreux travaux de déneigement et de fauchage sur les routes communale et en particulier sur la route du Col de la Perche.

Le financement peut être réalisé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2015.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre de l'acquisition de matériel de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général au titre du FDAL afin de financer ce projet.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

17 MARS 2015

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

17 MARS 2015



Le Maire,  
Paul HOYER

Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015

**OBJET :**  
**LISTE DES MARCHES CONCLUS PAR LA COMMUNE**  
**POUR L'ANNEE 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit rendre compte à l'organe délibérant de l'exercice de sa compétence en matière de marchés publics.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le maire de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente en procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT la liste des marchés conclus en 2014;

PREND ACTE de la présentation des décisions du maire,

PREND ACTE des marchés suivants conclus en 2014 par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

- M.A.P.A d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, groupement SARL INTERFACE domiciliée 12 rue Louis Courtois de Viçose – 31100 TOULOUSE / ATELIER CLARY ARCHITECTURE, domicilié 800 chemin de Lagardelle – 31860 LABARTHE-SUR-LEZE / SCOP SAGNE, domicilié Amalvit – 81470 PECHAUDIER / CARBALLIDO Oriane, domiciliée Cami de Cambel – 09600 DUN.

Pour un montant de 29 725 € H.T (vingt neuf mille sept cent vingt cinq Euros Hors Taxe) 34 860 € TTC (trente quatre mille huit cent soixante Euros Toutes Taxes Comprises).

- M.A.P.A de mise en sécurité de la route du Col de la Perche suite à glissement de terrain (intempéries de novembre 2013 et janvier 2014), Entreprise SARL AZUARA domiciliée RN 20 - 09400 ORNOLAC,

Pour un montant de 23 110 € H.T (vingt trois mille cent dix Euros Hors Taxes), soit 27 732 € T.T.C (vingt sept mille sept cent trente deux Euros Toutes Taxes Comprises).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

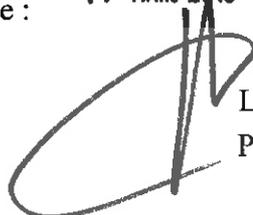
Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte le:

17 MARS 2015

Après dépôt en préfecture le:

17 MARS 2015

Après publication ou notification le :



Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015

**OBJET :**  
**PARTICIPATION À L'EMPRUNT DU PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE  
PUBLIC – EXTENSION DE RÉSEAU B.T 2012 CONTRACTÉ  
AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE MIDI-PYRÉNÉES.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une tranche de travaux a été inscrite au Programme d'Éclairage Public – Extension de réseaux B.T 2012. En 2012, six points lumineux ont été installés sur l'Avenue Jean DURROUX. Et en 2014, les travaux d'électrification ont concerné la voie d'accès de la Maison de la Petite Enfance à la salle Omnisports. Monsieur le Maire donne connaissance du financement concernant ce programme.

Le Syndicat a contracté un emprunt qu'il a lui même négocié, au taux de 5,27%, auprès de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, pour une durée de 15 ans. La commune versera au Syndicat la part lui incombant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter **chaque année pendant 15 ans à depuis 2013**, le montant nécessaire au remboursement de sa participation.

Pour un capital de 12 200 € (Douze mille deux cents Euros), l'annuité est de 1 196,92 € (mille cent quatre vingt seize Euros et quatre vingt douze centimes).

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND l'engagement de voter chaque année la somme nécessaire au règlement de la participation aux travaux du programme E.P et extension de réseau B.T.

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

17 MARS 2015

17 MARS 2015



Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015

**OBJET :**  
**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SMDEA**  
**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**  
**DE L'ARIEGE - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2014/11**

Monsieur Pascal THOMAS, délégué suppléant au SMDEA explique au Conseil Municipal qu'il souhaite être remplacé dans sa délégation auprès du SMDEA.

Vu la délibération de la commune en date du 24 janvier 2005 portant demande d'adhésion au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement dit SMDEA (confirmé par délibération du 29.03.2005),

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2005 portant création du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement dit SMDEA,

Vu l'arrêté préfectoral autorisant l'adhésion de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Ferrières-sur-Ariège 2014/11 du 28 mars 2014,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de désigner :

- Titulaire : GRANIER Jean-Paul,
- Titulaire : CATHALA Jean-Marc.

Et transmet cette délibération au Président du SMDEA.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,                      17 MARS 2015  
le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :                      17 MARS 2015



Le Maire,  
Paul HOYER

Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents :** BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance :** GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation :** le 3 mars 2015

**OBJET :**  
**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU PARC NATUREL  
RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**  
**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2014/55**

Vu la délibération de la commune en date du 14 novembre 2008 portant demande d'adhésion au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2009 portant création du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises,

Vu l'arrêté préfectoral autorisant l'adhésion de la commune,

Vu la délibération n° 2014/55 du 13 octobre 2014 désignant au sein du Conseil Municipal, les délégués au PNR des Pyrénées Ariégeoises,

Vu la demande de Monsieur Jean-Paul GRANIER de plus être délégué titulaire au PNR des Pyrénées Ariégeoises au vu de ses nouvelles responsabilités en qualité de Président du SIVE Ferrières-Parayols,

Considérant qu'il convient de désigner de nouveaux délégués,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE de désigner :**

- Titulaire: BORDEAU Enguerrand,

- Suppléant : CATHALA Jean-Marc,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision,

Et transmet cette délibération au Président du PNR,

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

17 MARS 2015

Après dépôt en préfecture le:

17 MARS 2015

Après publication ou notification le :

Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

*Date de la convocation* : le 3 mars 2015.

**OBJET :**  
**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL ET D'UNE  
INDEMNITÉ POUR LA CONFECTION DES DOCUMENTS  
BUDGÉTAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL AU TITRE DE  
L'ANNÉE 2014**

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2015/09**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de l'indemnité pour la confection des documents budgétaires alloués aux receveurs des communes, fixées par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 paru au Journal Officiel du 17 décembre 1983 et pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982.

Monsieur le Maire demande le concours du Receveur Municipal pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer conformément à l'article 4 de l'arrêté susvisé, l'indemnité de conseil à verser à Monsieur BRULFER Miguel, au taux maximum et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€ (quarante cinq Euros et soixante treize centimes) au titre de l'année 2014.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **17 MARS 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **17 MARS 2015**

Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015.

**OBJET :**

**ADHÉSION EN TANT QUE MEMBRE AU GROUPEMENT DE  
COMMANDES D'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES  
ASSOCIÉS – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS  
ET/OU ACCORDS CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence pour l'ensemble des consommateurs. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, on assiste à la disparition progressive de certains tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz naturel.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz ont été supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200 000 kWh par an avec une offre transitoire possible jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs réglementés de vente de gaz seront supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 30 000 kWh par an (et 150 000 kWh pour les copropriétés).

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses de gaz naturel, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

C'est dans ce contexte que le Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège a décidé le 6 mars 2015, de constituer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services associés et de se porter coordonnateur de ce groupement.

Le groupement de commandes est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

La commune de FERRIERES-SUR-ARIEGE est consommatrice de gaz naturel pour ses bâtiments et équipements.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des Marchés Publics,

l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège, coordonnateur du groupement.

En conséquence, M. Le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au coordonnateur,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à transmettre les besoins de la commune, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Comptage,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de FERRIERES-SUR-ARIEGE et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, annexée à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au coordonnateur,

AUTORISE le Maire ou son représentant à transmettre les besoins de la commune, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Comptage,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de FERRIERES-SUR-ARIEGE et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commande.

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, **17 MARS 2015**

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **17 MARS 2015**



  
Le Maire,  
Paul HOYER

Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le neuf et mars, à 18 heures 20, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, PEREIRA Jean-Claude, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Secrétaire de séance** : GRANIER Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 3 mars 2015.

**OBJET :**  
**ACQUISITION DE DÉFIBRILLATEURS AVEC LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU PAYS DE FOIX**

Monsieur Jean-Luc BERNARD, Adjoint délégué aux affaires sociales informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Foix a lancé une consultation pour l'acquisition de défibrillateurs pour les communes adhérentes intéressées.

Il précise qu'un défibrillateur pourrait être installé à l'extérieur de la Mairie et un autre sur le site de la Maison des Associations, pour un prix total de 3 600 € TTC (Trois mille six cent Euros) auquel, il faudra ajouter les frais relatifs à la maintenance annuelle des appareils.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'acheter deux défibrillateurs sur la base de la consultation effectuée par la Communauté de Communes du Pays de Foix, soit au prix total de 3 600 € TTC (Trois mille six cent Euros) auquel, il faudra ajouter les frais relatifs à la maintenance annuelle des appareils.

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **17 MARS 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: **17 MARS 2015**

Le Maire,  
Paul HOYER

